



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 1 octobre 2025, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche

Siège # 2 - Marise Ouellet

Siège # 3 – Colette Réhel

Siège # 5 - Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 6 - Yannick Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Sylvie Ouellet, secrétaire d'assemblée, assiste également à cette séance.

85-10-25

**** NOMINATION SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Eve Tanguay est présentement en vacances et que la municipalité de Mont-Saint-Pierre a besoin d'un.e secrétaire d'assemblée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Sylvie Ouellet soit secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

86-10-25

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 3 septembre 2025

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière et élaborations des plans et devis et des demandes environnementales pour remplacer le mur de bois de la rue Pierre-mercier

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Nomination Partenaire Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

13.01 -

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

87-10-25 **04.01 - Séance ordinaire du 3 septembre 2025**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

88-10-25 05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière intérimaire a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraïche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 10-2025 totalisant 45080.37 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

QUE les factures d'Audace marketing (juillet 2025) au montant de 3621.71\$ et de ABCA comptable (octobre 2025) au montant de 19 373.19\$ sont autorisées et seront présentées à la prochaine séance pour le paiement;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

89-10-25

08.01 - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière et élaborations des plans et devis et des demandes environnementales pour remplacer le mur de bois de la rue Pierre-mercier

ATTENDU QUE la municipalité fera une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (fonds anciennement appelé Programme d'aide à la voirie locale ou PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour obtenir des fonds pour le mandat de surveillance des travaux et la réalisation des travaux de remplacement du mur désuet par un empiètement végétalisé;

ATTENDU QUE la municipalité va recevoir les plans et devis du projet grâce à la participation du MTMD et la firme d'ingénierie WSP, pour entamer le processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la firme WSP et le MTMD ont travaillé conjointement pour la préparation des demandes d'autorisations environnementales au MELCCFP,

secteurs Environnement et Faune et au ministère Pêches et Océans Canada, et que c'est cette firme qui s'assurera, avec la coordination du MTMD, l'obtention des autorisations environnementales pour le projet au nom de la municipalité de Mont-St-Pierre;

Pour ces motifs

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Mont-St-Pierre autorise la firme WSP en collaboration avec ministère des Transports et de la Mobilité durable à leur présenter les plans et devis pour la reconstruction du mur et que cette firme procède aux demandes d'autorisations environnementales et l'obtention des autorisations pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

90-10-25

10.01 - Nomination Partenaire Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre à l'intérêt suivant : le réaménagement du terrain de camping municipal de Mont-Saint-Pierre suite à une récolte forestière importante vue la présence d'une forêt en détérioration vue les essences en présence, leur âge, la présence d'un insecte ravageur et un chablis important en décembre 2023.

ATTENDU QU'environ 25 hectares doivent être réaménagés pour la réouverture du camping au printemps 2026;

ATTENDU QUE l'objectif est de réinstaller des arbres qui vivront plus longtemps, plus résistant aux insectes et au chablis, mieux adapté aux changements climatiques et plus en harmonie avec la vocation récréative du lieu.

ATTENDU QUE Foremo Inc. entreprend le réaménagement du terrain municipal habitant le camping.

Pour ces motifs

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que Foremo Inc. partenaire présente une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités pour entreprend le réaménagement du terrain municipal habitant le camping, en partenariat avec la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 13 - LÉGISLATION
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions d'heures non notée
Des questions ont été posées, mais aucune n'a été notée

91-10-25


17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :


QUE cette séance ordinaire soit levée à **20** h32

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Magella Emond
Maire



Sylvie Ouellet
Secrétaire d'assemblée